

Règlement 2^e Rapide de la coupe Occitanie

Règlement de la compétition

Nom du département : Aude (11)

Article 1 : Organisation

La Ligue OCC organise le 2^e rapide de la coupe Occitanie

Lieu : Collège les Fontanilles - 1, avenue de l'Europe à Castelnaudary

Dates : 21 juin 2025

L'inscription : 10€ les adultes et 5€ les jeunes, maximum 70 inscrits.

Article 2 : Règles du Jeu

- Les règles appliquées sont celles de la FIDE et la FFE
- Les appariements se font au Système Suisse intégral, en 7 rondes
- Le programme PAPI 3.3.8 sera utilisé pour les appariements.

Article 3 : Cadences

La cadence est de **15 minutes + 3 secondes par coup**, la notation est facultative.

Article 4 : Horaires

1e ronde le 21/06/25 10h00,R2 10h45,R3 11h30, R4 13h30, R5 14h15, R6 15h00, R7 15h45

Remise des prix vers 17h00

Les horaires sont susceptibles d'être aménagés pour le bon déroulement du tournoi.

Article 5: Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Système de Départage :

- 1) le Buchholz tronqué, 2) le cumulatif. 3) la performance.

Article 6 : L'aire de jeu

L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels.

Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, pas d'appareil de communication dans la salle de jeu

Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable

Les analyses et les Blitz sont interdits dans la zone de jeu

Article 7: Participation

- Présence obligatoire dès la première ronde,
- Retard de 15 minutes toléré après le début de chaque ronde

Article 8 : Inscription

L'inscription sur Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/ligue-des-echecs-d-occitanie/evenements/rapide-de-la-coupe-d-occitanie-2025>

Licences A ou B obligatoire et peut être prise sur place

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 9 : Les arbitres

Nom de l'arbitre principal : Cwiek Françoise AFO2

L'organisateur

Ligue Occitanie

L'arbitre principal

Cwiek Françoise
AFO2

Annexe

II. c. Nombre de places qualificatives par département

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés.

A l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
De 1 à 5	2
6 ou 7	3
8, 9 ou 10	4
11, 12 ou 13	5
14 ou 15	6
16 ou 17	7
18, 19 ou 20	8

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)
21, 22 ou 23	9
24 ou 25	10
26, 27 ou 28	11
29, 30 ou 31	12
32, 33 ou 34	13
35, 36 ou 37	14

puis + 1 par tranche de 3

Les qualifié(e)s d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le quota de qualification.

Cas particulier : *Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du départemental avant la première ronde.*

En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.